

Lancement du Label "Entreprises Innovantes des Pôles"

Lancement du Label "Entreprises Innovantes des Pôles"

Le Pôle de compétitivité Filière équine a signé mercredi 7 juillet dernier à Paris la Charte du label Entreprise Innovante des Pôles

L'objectif de cette charte mise en oeuvre sous l'égide du Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi est d'accroître la visibilité et l'audience des TPE et PME des Pôles de compétitivité auprès des investisseurs privés. Il engage entreprises et Pôles dans une démarche active commune de recherche de financement.

Plus d'informations sur www.entreprisesdespoules.com et dans le document ci-joint [Presentation Label Entreprises Innovantes](#)

